



COGEFI

G E S T I O N

Code européen de transparence AFG–FIR

-

Fonds ouverts

-

30/06/2025

Déclaration d'engagement

Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé respectivement par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF lors de leurs Conseils d'administration en 2018.

Il s'applique à tous les Fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion membres de l'AFG ou du FIR. Bien que le fonds Cogefi Elixir ne bénéficie plus à ce jour du label ISR d'État, Cogefi Gestion maintient une approche ESG dans sa gestion et choisit de continuer à appliquer les principes du Code de Transparence.

Cette démarche témoigne de notre volonté de rester transparents sur les pratiques d'investissement durable que nous intégrons dans la gestion du fonds. Ce Code permet de fournir aux investisseurs des informations claires sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pris en compte dans notre processus de gestion.

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente les professionnels de la gestion d'actifs pour compte de tiers en France. <http://www.afg.asso.fr/>

Le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) est une association multipartite fondée en 2001 qui a pour vocation de promouvoir l'ISR. <http://www.frenchsif.org/>

Eurosif, le Forum Européen de l'Investissement Durable et Responsable, est une association européenne à but non lucratif dont la mission est de promouvoir et de développer l'investissement durable et responsable. <http://www.eurosif.org>

Conformité du Code de transparence

En conservant ce Code, Cogefi Gestion réaffirme son engagement à intégrer des critères ESG de façon significative dans la gestion du fonds Cogefi Elixir, même en l'absence de label ISR. Le Code de Transparence AFG-FIR/Eurosif reste un outil structurant pour informer les investisseurs sur notre démarche responsable. **Nous l'avons étendu pour expliquer l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur tous nos fonds ouverts.**

La société de gestion Cogefi Gestion s'engage à être transparente. Notre réponse complète au Code concernant la gestion de nos Fonds ISR peut être consultée ci-après et est accessible dans le Rapport annuel de chacun de nos Fonds ouverts au public et sur notre site internet.

Les réponses aux questions du présent document engagent la seule responsabilité de Cogefi Gestion.

Date : 30 juin 2025

SOMMAIRE

1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE	5
2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION	6
2.1. NOM DE LA SOCIETE DE GESTION EN CHARGE DU OU DES FONDS AUXQUELS S'APPLIQUE CE CODE	6
2.2. QUELS SONT L'HISTORIQUE ET LES PRINCIPES DE LA DEMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE DE LA SOCIETE DE GESTION ?	6
2.3. COMMENT LA SOCIETE DE GESTION A-T-ELLE FORMALISE SA DEMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE ?.....	9
2.4. COMMENT EST APPREHENDEE LA QUESTION DES RISQUES/OPPORTUNITES ESG DONT CEUX LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA BIODIVERSITE PAR LA SOCIETE DE GESTION ?	9
2.5. QUELLES SONT LES EQUIPES IMPLIQUEES DANS L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE LA SOCIETE DE GESTION ?	11
2.6. QUEL EST LE NOMBRE D'ANALYSTES ISR ET LE NOMBRE DE GERANTS ISR EMPLOYES PAR LA SOCIETE DE GESTION.....	11
2.7. DANS QUELLES INITIATIVES CONCERNANT L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE LA SOCIETE DE GESTION EST-ELLE PARTIE PRENANTE ?	11
2.8. QUEL EST L'ENCOURS TOTAL DES ACTIFS ISR DE LA SOCIETE DE GESTION ?	12
2.9. QUEL EST LE POURCENTAGE DES ACTIFS ISR DE LA SOCIETE DE GESTION RAPPORTE AUX ENCOURS TOTAUX SOUS GESTION ?	12
2.10. QUELS SONT LES OPC LABELLISES ISR OUVERTS AU PUBLIC GERE PAR LA SOCIETE DE GESTION ?	12
3. . DONNEES GENERALES SUR LES FONDS VISES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE..	13
3.1. QUEL(S) EST (SONT) LE(S) OBJECTIF(S) RECHERCHE(S) PAR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU SEIN DU / DES FONDS ?	13
3.2. QUELS SONT LES MOYENS INTERNES ET EXTERNES UTILISES POUR L'EVALUATION ESG DES EMETTEURS FORMANT L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT DU/DES FONDS ?	14
3.3. QUELS CRITERES ESG SONT PRIS EN COMPTE PAR LE(S) FONDS ?	14
3.4. QUELS PRINCIPES ET CRITERES LIES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET A LA BIODIVERSITE SONT PRIS EN COMPTE PAR LE(S) FONDS ?	17
3.5. QUELLE EST LA METHODOLOGIE D'ANALYSE ET D'EVALUATION ESG DES EMETTEURS (CONSTRUCTION, ECHELLE D'EVALUATION...) ?	18
3.5.1 Filtres d'exclusion	20
3.5.2 L'évaluation ESG	21
3.6. À QUELLE FREQUENCE EST REVISEE L'EVALUATION ESG DES EMETTEURS ? COMMENT SONT GEREEES LES CONTROVERSES ?	23
4. PROCESSUS DE GESTION	24
4.1. COMMENT LES RESULTATS DE LA RECHERCHE ESG SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?.....	24
4.2. COMMENT LES CRITERES RELATIFS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA BIODIVERSITE SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?.....	26
4.3. COMMENT SONT PRIS EN COMPTE LES EMETTEURS PRESENTS DANS LE PORTEFEUILLE DU FONDS NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE ANALYSE ESG (HORS OPC) ?	26
4.4. LE PROCESS D'EVALUATION ESG ET / OU PROCESSUS DE GESTION A-T-IL CHANGE DANS LES DOUZE DERNIERS MOIS ?	26

4.5.	UNE PART DES ACTIFS DU OU DES FONDS EST-ELLE INVESTIE DANS DES ORGANISMES SOLIDAIRES ?	26
4.6.	LES FONDS PRATIQUENT-ILS LE PRET / EMPRUNT DE TITRES ?	26
4.7.	LE OU LES FONDS UTILISENT-ILS DES INSTRUMENTS DERIVES ?	27
4.8.	LE OU LES FONDS INVESTISSENT-ILS DANS DES OPC ?	27
5.	CONTROLES ESG	27
5.1.	QUELLES SONT LES PROCEDURES DE CONTROLES INTERNES ET/OU EXTERNES MISES EN PLACE PERMETTANT DE S'ASSURER DE LA CONFORMITE DU PORTEFEUILLE PAR RAPPORT AUX REGLES ESG FIXEES POUR LA GESTION DU/DES FONDS ?	27
6.	MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG	30
6.1.	COMMENT EST EVALUEE LA QUALITE ESG DU/DES FONDS ?	30
6.2.	QUELS INDICATEURS D'IMPACT ESG SONT UTILISES PAR LE/LES FONDS ?	30
6.3.	QUELS SONT LES SUPPORTS MEDIA PERMETTANT D'INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LA GESTION ISR DU OU DES FONDS ?	32
6.4.	LA SOCIETE DE GESTION PUBLIE-T-ELLE LES RESULTATS DE SA POLITIQUE DE VOTE ET DE SA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ?	32

1. Liste des Fonds concernés par ce Code de transparence

Ce Code de transparence couvre l'ensemble des fonds ouverts de Cogefi Gestion. Globalement les fonds peuvent être regroupés en 3 catégories selon le niveau d'intégration des évaluations ESG dans le processus de gestion avec une méthodologie d'évaluation similaire : Investissement Socialement Responsable (ISR), Intégration ESG, et Exclusion Entité.

Nom	Stratégie dominante et complémentaire	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées	Encours au 30/06/2025	Lien vers les documents relatifs du fonds ²
COGEFI PROSPECTIVE	Intégration ESG Exclusion	Actions Monde	Armement controversé Tabac Charbon	21.01 M€	https://www.cogefi.fr/fr/funds/3/cogefi-prospective-p
COGEFI ELIXIR	Best in universe Best in class Exclusion	Actions de l'Union Européenne	Armement controversé Tabac Charbon	11.02 M€	https://www.cogefi.fr/fr/funds/15/cogefi-elixir-p
COGEFI VALEUR	Intégration ESG Exclusion	Actions de l'Union Européenne	Armement controversé Tabac Charbon	20.00 M€	https://www.cogefi.fr/fr/funds/2/cogefi-valeur-p
COGEFI FLEX DYNAMIC	Intégration ESG Exclusion	Actions et obligations d'entreprises Monde	Armement controversé Tabac Charbon	23.70 M€	https://www.cogefi.fr/fr/funds/12/cogefi-flex-dynamic-p
COGEFI HIGH QUALITY BOND	Intégration ESG Exclusion	Obligations d'entreprises Union Européenne	Armement controversé Tabac Charbon	12.38 M€	https://www.cogefi.fr/fr/funds/18/cogefi-high-quality-bond-p
COGEFI SHORT TERM HIGH YIELD	Intégration ESG Exclusion	Obligations d'entreprises Union Européenne	Armement controversé Tabac Charbon	14.43 M€	https://www.cogefi.fr/fr/funds/10/cogefi-short-term-bond-p
COGEFI BONDS 2026	Intégration ESG	Obligations d'entreprises OCDE	Armement controversé Tabac Charbon	12.66 M€	https://www.cogefi.fr/fr/funds/21/cogefi-bonds-2026-p

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des Fonds auxquels s'applique ce Code

COGEFI GESTION

11, rue Auber - 75009 Paris

+33 (0)1 40 06 02 22

www.cogefi.fr

contact@cogefi.fr

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Cogefi Gestion est un gestionnaire de conviction qui sélectionne les titres dans lesquels investir selon des critères de qualité. Nous pensons qu'une entreprise transparente, soucieuse de sa gouvernance et de ses employés, et qui place la durabilité au centre de sa stratégie de croissance doit dans la durée offrir un meilleur rendement économique. Ces critères permettent de réduire le risque de controverses et d'accidents préjudiciables à son développement.

Depuis plusieurs années, l'analyse extra-financière s'impose comme un complément indispensable de l'analyse financière. De nouvelles opportunités ont émergé pour les acteurs de l'investissement, en s'appuyant sur des fournisseurs de données spécialisés sur la notation des critères ESG. Il est désormais indispensable de s'appuyer sur ces critères qui sont des facteurs de performance durable. Les trois piliers de notre analyse sont :

- **Environnement** : C'est l'enjeu du 21^{ème} siècle. Nous attachons beaucoup d'importance à la capacité des entreprises à se transformer pour accompagner la transition énergétique. Certains secteurs comme l'énergie et l'automobile font face à des défis gigantesques de réduction d'émissions carbone, de gestion des ressources et de traitement des déchets. **Nous souhaitons favoriser les flux vers les entreprises les plus résilientes au réchauffement climatique.**
- **Social** : Nous sommes persuadés que le capital humain est la clé de voûte d'une organisation. Dans une optique de performance durable, des facteurs tels que la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés et des parties prenantes doivent être traités avec attention. **Nous souhaitons favoriser les flux vers les entreprises qui placent le capital humain comme un facteur clé de développement.**

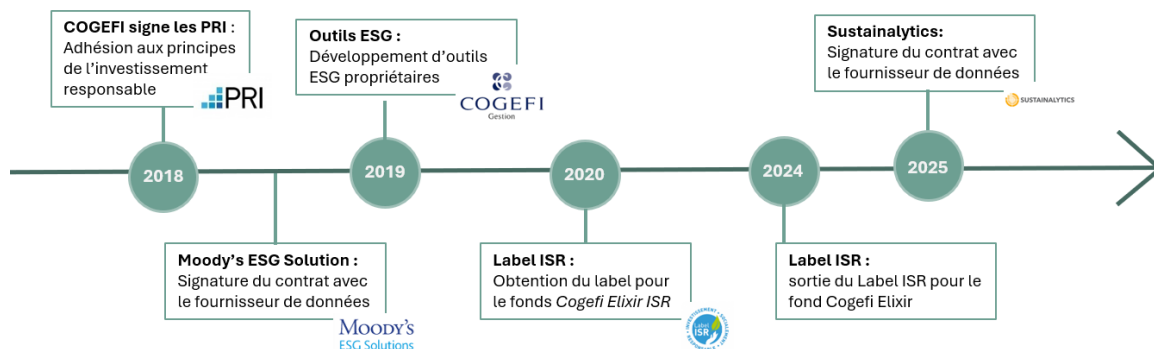
- **Gouvernance** : Les enjeux autour de la gouvernance d'entreprise sont multiples : réduire le risque de controverses, aligner les intérêts des actionnaires et des dirigeants, optimiser le management au sein de l'entreprise. **Nous souhaitons favoriser les flux vers les entreprises dotées d'une gouvernance solide.**

Nous assistons à un alignement progressif des intérêts des acteurs économiques et financiers :

- Des clients de plus en plus sensibilisés aux enjeux du développement durable, qui accordent plus d'importance à l'origine des produits qu'ils consomment,
- Une régulation de plus en plus structurée autour de ces problématiques par les autorités,
- Des entreprises qui intègrent ces nouveaux besoins et doivent déployer des stratégies de transition énergétique et sociale,
- Des investisseurs qui souhaitent davantage de transparence sur la traçabilité de leur investissement,
- Des organismes de certification qui développent des labels permettant de justifier les bonnes pratiques et de structurer l'Investissement Responsable,

En tant que société d'investissement, nous avons conscience de notre importance dans le financement d'une économie durable, en proposant des solutions d'investissement adaptés pour notre clientèle.

C'est pourquoi Cogefi Gestion a décidé de devenir graduellement un Investisseur Responsable en intégrant des thématiques de durabilité dans la gestion collective.



En 2018, Cogefi Gestion a signé les *Principes pour l'Investissement Responsable* (PRI) des Nations Unies. L'organisation s'engage publiquement en tant qu'investisseur à appliquer ces principes et à améliorer leur contenu dans le temps par le biais d'échanges avec d'autres sociétés de gestion et des représentants des PRI.

Cogefi Gestion est également membre de l'AFG, qui cherche à améliorer les pratiques RSE en partenariat avec le FIR. Dans ce cadre, la société fait partie du club des entrepreneurs, dans lequel les questions relatives à l'ESG prennent une place croissante.

En 2019, Cogefi Gestion a signé un contrat avec Moody's ESG (ex Vigeo Eiris), fournisseur de données ESG. Moody's ESG fournit l'ensemble des données d'analyse extra-financière sur les piliers Environnement, Social et Gouvernance des Entreprises européennes, ainsi qu'un suivi dynamique de la gestion des controverses.

En 2019, Cogefi Gestion a créé des outils d'analyse ESG pour traiter les données fournies par VE, dans le but d'intégrer la dimension ESG dans le suivi des Fonds.

En mai 2020, Cogefi Gestion a développé une approche d'Investissement Socialement Responsable (ISR) pour le Fonds Cogefi Elixir ISR. Ce dernier a obtenu le label ISR le 27 novembre 2020 pour une durée de 3 an renouvelable, soit jusqu'au 26 novembre 2023.

En novembre 2024, nous avons fait le choix de ne pas renouveler le label ISR pour le fonds Elixir, tout en conservant une approche ESG exigeante.

En 2025, Cogefi Gestion a conclu un partenariat avec Sustainalytics, fournisseur de données ESG et filiale du groupe Morningstar, en remplacement de Moody's ESG Solutions.

En date de ce code de transparence, huit fonds de la maison (Prospective, Elixir, Valeur, Flex Dynamic, High Quality Bond, Short Term High Yield, Bonds 2026,) sont couverts par l'intégration ESG et l'analyse ESG de Sustainalytics, ce qui laisse la possibilité aux gérants :

- D'utiliser les notations ESG fournies par Sustainalytics et d'améliorer la note globale de leur portefeuille
- De cibler les meilleurs profils ESG de leur secteur,
- D'identifier les domaines extra-financiers sur lesquelles les émetteurs peuvent s'améliorer,
- D'évaluer la gestion des risques ainsi que ceux ayant un risque de controverse.

Pour le fonds Cogefi Elixir , nous avons construit un processus ESG , avec des contraintes à respecter : une exclusion de 20% de l'univers d'investissement et une notation ESG du fonds meilleure que celle de l'univers après élimination des 20%. La société de gestion a décidé de classer cet OPC en **Article 8*** et **catégorie AMF 1****.

Pour le fonds Cogefi Bonds 2026, Flex Dynamic et High Quality Bond, notre approche consiste à promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Nous avons un taux de couverture ESG important et nous nous sommes fixé un objectif de notation ESG supérieure à l'univers d'investissement. La société de gestion a décidé de classer ces OPC en **Article 8*** et **catégorie AMF 2****.

Pour tous les autres OPC, notre approche n'est pas engageante, ni contraignante, les critères extra-financiers ne sont pas systématiquement pris en compte. La société de gestion a décidé de classer ces OPC en **Article 6*** et **catégorie AMF 3****.

**Articles SFDR : 9) produit qui a pour but d'investir dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental ou social ; 8) produit qui promeut entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques ; 6) produit ne répondant pas aux définitions des Articles 8 et 9.*

***Catégories AMF : 1) approche fondée sur un engagement significatif dans la gestion ; 2) approche non fondée sur un engagement significatif dans la gestion ; 3) approche ne répondant pas aux standards des catégories AMF 1 et 2 (pas d'objectifs extra-financiers mesurables ou nombre d'émetteurs notés insuffisant).*

L'intégration de critères ESG concerne, au 30 juin 2025 : **100% des encours des fonds ouverts** de Cogefi Gestion, et **90,77% des encours de tous les fonds** gérés par Cogefi Gestion (fonds dédiés inclus).

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

La documentation relative à notre démarche et nos engagements en matière d'ESG est disponible sur le site internet de la société : <https://www.cogefi.fr/fr/p/35/informations-reglementaires/>

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique et à la biodiversité par la société de gestion ?

Cogefi Gestion est convaincu que la prise en compte des critères ESG dans la gestion participe à la fois à une réduction de ses risques financiers et à la performance financière de nos investissements.

- **Appréhension des risques** : L'analyse fondamentale des sociétés dans lesquelles nous investissons est essentielle afin d'appréhender les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance qui pourraient générer des risques financiers sur nos investissements. Par ailleurs, nous considérons que certains secteurs ne peuvent pas être pris en compte dans l'analyse ESG car les activités sous-jacentes sont sujettes à controverses. C'est le cas du tabac et des armes controversées, qui sont des secteurs automatiquement exclus de l'univers d'investissement de tous nos fonds.
- **Appréhension des opportunités** : Notre analyse ESG permet à la fois, l'identification des mauvais élèves, mais aussi et surtout, elle permet l'identification des entreprises pour lesquelles ces critères représentent un enjeu stratégique dans l'objectif de progresser dans ce domaine. Certaines entreprises vont ainsi générer de la valeur ajoutée en développant des modèles économiques novateurs et plus à même de perdurer au dépend de leur concurrent. Nous pensons que ces opportunités généreront de la performance à long terme.

L'identification risque/opportunités passe selon nous par :

- o **L'analyse des controverses** : Les controverses ont un effet direct sur la réputation d'une entreprise, surtout lorsque les mesures correctives adéquates ne sont pas mises en place. Afin d'identifier, suivre et évaluer les controverses

liées aux entreprises détenues dans nos portefeuilles, nous nous appuyons sur les données de Sustainalytics.

- **L'analyse des résultats ESG** : Après analyse fondamentale et des controverses, nous tenons compte de la note ESG fournie par Sustainalytics ainsi que toutes autres informations disponibles pour identifier de potentiels risques extra financiers.
- **Le classement dans le secteur** : Ce sont tout d'abord des entreprises qui ont plus rapidement intégré les enjeux autour de la transition écologique et solidaire et qui ont les meilleurs résultats en termes de déploiement de leur stratégie

La question des risques et opportunités liés au changement climatique est intégrée à part entière dans le processus ESG de Cogefi Gestion. En effet, nous sommes convaincus que les entreprises les mieux positionnées sur le pilier environnemental sont les entreprises les plus résilientes au réchauffement climatique et les meilleurs vecteurs de la transition énergétique. La prise en compte de ce risque est intégrée dans les scores de Sustainalytics, avec une pondération qui dépend de la matérialité des critères environnementaux pour chaque secteur.

Nous cherchons également à suivre l'impact positif de notre investissement sur la société et sur l'environnement. C'est pourquoi nous avons intégré dans le processus de gestion l'élaboration d'un score d'impact sur 8 indicateurs d'impact choisis par la société de gestion dont le processus est détaillé en (3.5). Ce score d'impact intègre notamment les deux indicateurs environnementaux suivants :

- *Intensité carbone* (Tonnes Emissions équivalent CO2/€M Chiffre d'Affaires)
- *Intensité énergétique* (MWh d'énergie consommée/€M Chiffre d'Affaires)

Nous considérons que l'intensité carbone et énergétique, et plus particulièrement leur évolution, sont des critères importants pour relier la croissance de l'entreprise et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'énergie consommée in fine.

La gestion des risques liés à la biodiversité est aussi un enjeu majeur des entreprises pour conserver un bon développement futur, toute activité économique reposant de près ou de loin sur au moins un écosystème. Il est estimé que plus de la moitié du PIB mondial est exposé à des risques liés à la biodiversité. Contrairement au changement climatique, la mesure des risques liés à la biodiversité est multidimensionnelle. Certains de ces risques peuvent être reliés au changement climatique. Ce dernier impacte la biodiversité via des pertes d'habitats par exemple, et vice versa via par exemple la réduction de certaines populations animales ou végétales (forêts, phytoplancton...) essentielles à l'absorption de carbone. Un effort sur le climat peut donc déjà contribuer dans une moindre mesure à l'effort sur la biodiversité. Sur la gestion des risques spécifiques à la biodiversité, ils sont d'abord pris en compte au moment de la sélection des valeurs dans le cadre des notations Sustainalytics.

Pour le fonds Cogefi Elixir ISR, nous nous engageons à communiquer sur l'intensité carbone (scope 1 et 2) moyenne dans le cadre du reporting extra-financier trimestriel, disponible sur le site internet de la société de gestion.

Les liens à ces documents sont disponibles ci-dessous :

<https://www.cogefi.fr/fr/funds/15/cogefi-elixir-p>

<https://www.cogefi.fr/fr/p/35/informations-reglementaires>

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Estimant que la prise en compte de critères extra-financiers est une fonction centrale de notre activité de gestion d'actifs, Cogefi Gestion a décidé d'impliquer l'ensemble des équipes de gestion à l'intégration ESG afin que les objectifs de croissance soient en parfaite adéquation avec les enjeux environnementaux et le développement durable.

Le respect des obligations en matière de développement durable et plus spécifiquement des contraintes liées au processus ESG (notamment les ratios de sélectivité et d'amélioration de note) mis en place pour le fonds Cogefi Elixir est contrôlé par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne.

Les équipes commerciales et de reporting sont parties prenantes de ce processus, leurs permettant ainsi de fournir une information transparente, claire et non trompeuse aux demandes de nos clients.

L'ensemble de la stratégie d'Investisseur Socialement Responsable de Cogefi Gestion est implémenté et mise en œuvre par la direction.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

À ce jour, Cogefi Gestion ne gère plus de fonds formellement classés ISR au sens du Code de Transparence AFG-FIR/Eurosif.

Toutefois, au sein de Cogefi Gestion, nous ne distinguons pas les fonctions d'analyste et de gérant. La société a donc fait le choix d'impliquer l'ensemble de ses équipes de gestion dans l'intégration des critères extra-financiers. La prise en compte de ces critères fait donc partie intégrante du processus de gestion et l'ensemble des équipes de gestion mentionnées précédemment sont concernées. Depuis début 2021, un analyste-gérant est en charge de développer les outils d'intégration ESG et du suivi des indicateurs ESG pour les gérants de Cogefi Gestion sur la moitié de son temps de travail. L'analyse extra-financière et financière étant intimement liée, elles ne font pas l'objet d'un décompte horaire précis.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Depuis 2018, Cogefi Gestion a adopté une démarche visant à renforcer son implication en tant qu'investisseur socialement responsable. Le processus en cours, se matérialise à ce stade par un engagement et une présence en tant que signataire de différentes initiatives :

- UNPRI (United Nations Principles For Responsible Investment)
- Commissions AFG

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

À ce jour, Cogefi Gestion ne gère plus de fonds formellement classés ISR au sens du Code de Transparence AFG-FIR/Eurosif. Ci-dessous les encours des différents Fonds en question :

<i>En Millions euros</i>	2021	2022	2023	2024	30/06/2025	Couverture	Art. SFDR (*)	Cat. AMF (**)	Labels
PROSPECTIVE	31	18	22	19	21	ESG	6	3	
ELIXIR ISR	15	10	13	15	11	ESG	8	1	
VALEUR	25	18	27	27	20	ESG	6	3	
FLEX DYNAMIC	57	47	44	32	23	ESG	8	2	
HIGH QUALITY BOND	23	15	17	18	12	ESG	8	2	
SHORT TERM HIGH YIELD	25	18	19	17	14	ESG	6	3	
BONDS 2026	-	-	9	16	12	ESG	8	2	

Au 30 juin 2025, les encours sous gestion :

- ❖ Avec intégration ESG (7 fonds ouverts et un fermé inclu) sont de 115,23 millions d'euros

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au 30 juin 2025, les encours sous gestion :

- ❖ Avec intégration ESG représentent 100% des encours totaux sous gestion (7 fonds ouverts et un fermé).

2.10. Quels sont les OPC labellisés ISR ouverts au public géré par la société de gestion ?

À ce jour, Cogefi Gestion ne gère plus de fonds formellement classés ISR au sens du Code de Transparence AFG-FIR/Eurosif

3. . Données générales sur les Fonds visés par ce Code de transparence

Les fonds de Cogefi Gestion sont classés selon 3 profils différents :

- Fonds Article 8 SFDR significativement engageant : Cogefi Elixir
- Fonds Article 8 SFDR non significativement engageant : Cogefi Flex Dynamic, High Quality Bond et Cogefi Bond 2026
- Fonds soumis à l'intégration ESG : Tous les fonds ouverts de Cogefi Gestion

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des Fonds ?

Le Fonds Cogefi Elixir qui est de classification « Actions des pays de l'Union Européenne », a pour objectif d'obtenir, sur un horizon de placement supérieur à 5 ans, une performance supérieure à l'indice EURO STOXX en euros, dividendes nets réinvestis (SXXT Index), au travers d'une sélection de type « stock picking », intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille.

Cette prise en compte d'indicateurs extra-financiers a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté d'influencer progressivement et positivement les émetteurs en portefeuille à intégrer des critères ESG dans leur stratégie. A ce titre, Nous nous efforçons de maintenir un score ESG moyen (Sustainalytics ESG Risk Score) inférieur à celui de l'univers d'investissement de référence après élimination des 20 % des émetteurs les moins bien notés (c'est-à-dire, plus le score ESG est bas et proche de zéro, mieux c'est). En tant que gérant d'actifs, nous avons conscience de l'importance de notre rôle à jouer dans le financement d'une économie plus durable.

La prise en compte des **critères extra-financiers pour le fonds Cogefi Elixir vise quatre objectifs, répartis en 4 piliers :**

- **Environnement** : Nous attachons beaucoup d'importance à la capacité des entreprises à se transformer pour accompagner la transition énergétique. Nous souhaitons favoriser les flux vers les entreprises dont la croissance intègre des réductions des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, nous suivons l'intensité carbone de notre portefeuille et cherchons à le réduire.
- **Social** : Nous sommes persuadés que le capital humain est la clé de voûte d'une organisation. Dans une optique de performance durable, le pourcentage de femmes aux fonctions exécutives est un critère que nous favorisons. Dans ce cadre, nous veillons à ce que ce critère s'améliore.
- **Gouvernance** : Les enjeux autour de la gouvernance d'entreprise sont multiples. Nous veillons notamment à l'indépendance des conseils d'administration, facteur important, selon nous, d'une gouvernance saine alignée avec les intérêts de l'entreprise et de ses parties prenantes. A ce titre, nous cherchons à augmenter le pourcentage d'administrateurs indépendants du portefeuille.

- **Droits humains** : Nous considérons que les controverses liées aux droits humains sont le reflet de défaillances internes qui peuvent à terme impacter négativement et de manière considérable l'activité d'une entreprise. Ainsi nous cherchons à limiter le nombre de cas identifiés de graves atteintes aux droits de l'homme.

Les autres fonds ouverts gérés par Cogefi Gestion n'ont à ce jour pas d'objectifs extra-financiers.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des Fonds ?

3.2.1 Moyens internes

Le Fonds Cogefi Elixir est géré par deux gérants.

L'équipe dispose d'outils propriétaires développés en interne sur Excel et VBA. Ces outils permettent de traiter les données recueillies sur Bloomberg et Sustainalytics afin de comparer le Fonds et son indicateur de référence de manière systématique sur les piliers suivants :

- **Analyse des controverses** : Mise à jour quotidienne du suivi des controverses,
- **Analyse de momentum ESG** : Suivi de l'évolution du score ESG dans le temps,
- **Analyse best-in class** : Classement détaillé des entreprises par secteur,
- **Analyse d'impact** : Modèle de scoring d'impact propriétaire (*Cogefi Impact Scoring*)
- **Décision d'investissement** : Agrégation de l'ensemble des filtres ESG et évaluation ESG en fonction des résultats obtenus et de la stratégie ESG développée par Cogefi Gestion.

3.2.2 Moyens externes

Dans le but de nous appuyer sur une source ESG rigoureuse et indépendante, nous avons choisi Sustainalytics, reconnue comme l'un des pionniers mondiaux de l'analyse extra-financière.

Sustainalytics évalue les entreprises selon une approche basée sur la matérialité des risques ESG, en tenant compte des enjeux spécifiques à chaque secteur d'activité. Leur méthodologie repose sur l'analyse de risques ESG non gérés ("unmanaged ESG risks") auxquels une entreprise est exposée.

Pour son outil **Cogefi Impact Scoring** (CIS), Cogefi Gestion dispose des données d'impact de Bloomberg.

Le rassemblement de ces deux sources permet d'avoir accès une base de données complète.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) Fonds ?

L'intégration de critères ESG dans l'OPC Cogefi Elixir est mise en œuvre tout au long du processus et suivi d'investissement. Elle consiste en une première phase d'exclusion visant à retirer 20% minimum de l'univers de référence. L'intégration ESG est ensuite utilisée au niveau qualitatif dans la gestion et construction de portefeuille.

Des critères ESG sont pris en compte sur chacun des filtres d'exclusion. Le détail des filtres d'exclusions, de l'intégration ESG et de la méthodologie d'analyse seront développés dans la partie (3.5).

3.3.1 Listes d'exclusion sectorielle

Des listes d'exclusion ont été établies sur des critères relatifs à l'armement, au tabac et aux activités liées au charbon.

Cogefi Gestion interdit pour tous ses produits au niveau entité l'investissement dans les entreprises liées aux secteurs suivants :

- Tabac (source : Sustainalytics),
- Charbon (source ; Sustainalytics)
- Armement controversé : ayant des activités en lien avec des armes jugées controversées, à savoir : les mines anti personnelles, les armes à sous-munitions, les armes biologiques, chimiques, au phosphore blanc, à l'uranium appauvri, ainsi que les armes nucléaires ne respectant pas le Traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires de 1968.

Nous utilisons la liste d'exclusion publique de Robeco SAM pour lister les sociétés en lien avec les armes controversées. (Voir « Controversial weapons » [docu-exclusion-list.pdf \(robeco.com\)](#))

Dans le cas de l'OPC **Cogefi Elixir**, nous excluons en plus toutes les entreprises dont la part du chiffre d'affaires dans des activités liées au charbon thermique ou métallurgique n'est pas nul. Nous utilisons la Global Coal Exit List mise à disposition par Urgewald qui est une ONG allemande de défense de l'environnement et des droits de l'Homme dont l'objectif est d'établir des normes environnementales et sociales strictes pour le secteur financier international. (Voir <https://coalexit.org/methodology>)

3.3.2 Filtre conviction

La notation ESG est intégrée dans tous les portefeuilles de Cogefi pour les entreprises bénéficiant d'une couverture par Sustainalytics Pour Cogefi Elixir cette notation constitue un critère d'exclusion.

3.3.3 Analyse Best in class

Nous considérons que des entreprises de secteurs différents ne peuvent pas être comparées de la même manière au travers de leurs notations. Les entreprises les mieux positionnées dans leur secteur en termes de gestion des risques ESG ont un avantage concurrentiel indéniable.

3.3.4 Analyse d'impact (Cogefi Impact Scoring)

Cogefi Gestion a fait appel à Sustainalytics pour bénéficier d'une base de données ESG fiable. Cependant, pour évaluer l'impact de l'investissement, nous avons décidé de construire un modèle propriétaire basé sur des données Bloomberg, sur des critères que nous avons choisis et que nous considérons comme des indicateurs pertinents pour la transition écologique et sociale des entreprises. L'analyse qui en résulte constitue un critère d'exclusion avec un score d'impact minimum défini à 2,5.

Notre modèle se base ainsi sur l'évaluation des 8 indicateurs d'impact suivants :

- **Environnementaux** : Intensité carbone, intensité énergétique,
- **Sociaux** : % de femmes à la direction, % d'entreprises proposant des formations sur la RSE aux employés,
- **Gouvernance** : % de femmes au conseil d'administration, % d'administrateurs indépendants, % de sociétés ayant établi une politique de rémunération des dirigeants en lien avec l'ESG,
- **Droits humains** : Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies,

L'intensité carbone mesure les tonnes d'équivalent CO2 émis par les activités de l'entreprise pour un million de Chiffre d'Affaires. (Source : Bloomberg)

L'intensité énergétique est calculée en mégawattheures d'énergies consommée par million de chiffre d'affaires. (Source Bloomberg)

Nous considérons que la représentativité de femmes dans les conseils d'administration et les comités exécutifs des entreprises, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, sont un atout indéniable pour les entreprises. (Source : Bloomberg)

Nous considérons que la signature du Pacte Mondial des Nations Unies est un engagement indispensable des entreprises en faveur du développement durable et d'une volonté de coopérer à l'international. Cette initiative volontaire des Nations Unies repose sur dix principes universels, dont les principes 1 et 2 portent explicitement sur le respect et la promotion des droits humains par les entreprises, tant dans leurs opérations que dans leurs chaînes de valeur. (Source : Bloomberg).

Par ailleurs, intégrer des critères de rémunération des dirigeants relatifs à l'ESG et proposer aux salariés des formations directes à la RSE sont des moyens importants pour intégrer l'ensemble des parties prenantes dans la même direction. (Source : Bloomberg)

L'étude du score d'impact sur ces 8 indicateurs vs l'univers de référence, le STOXX Europe 600, nous permet de suivre l'impact positif du Fonds.

3.3.5 Analyse des controverses

Les controverses sont évaluées par Sustainalytics sur la base d'incidents à impact environnemental, social ou de gouvernance, détectés à partir de sources médiatiques et ONG. Ces incidents sont agrégés en événements classés selon une échelle de sévérité à cinq niveaux, allant de *Faible (Catégorie 1)* à *Sévère (Catégorie 5)*. Cette évaluation repose notamment sur l'impact environnemental et social, le risque réputationnel, ainsi que la qualité de la réponse de l'émetteur.

Les entreprises ayant une controverse de niveau 3 avec un outlook négatif sont automatiquement placées en catégorie « Sous surveillance » dans notre univers d'analyse ESG. Celles considérées comme les plus controversées (niveau 4 et 5) sont exclues de l'univers d'investissement.

3.3.6 Analyse best effort momentum

Nous sommes également attentifs à l'évolution du comportement ESG d'un émetteur. Pour le Fonds Cogefi Elixir, nous suivons donc les évolutions de pratiques et de score ESG des émetteurs comme critère de suivi de gestion.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques et à la biodiversité sont pris en compte par le(s) Fonds ?

Les critères environnementaux pris en compte dans le cadre de l'intégration ESG de nos fonds incluent des éléments spécifiques liés au changement climatique et à la biodiversité.

Nous nous appuyons sur l'approche développée par Sustainalytics, qui évalue les entreprises selon les risques ESG matériels non gérés, en tenant compte de leur exposition sectorielle aux enjeux environnementaux, et de leur capacité à y répondre efficacement.

Les critères intégrés dans le pilier Environnement couvrent notamment :

- Stratégie climatique (objectifs de réduction des émissions, alignement avec les Accords de Paris) ;
- Émissions de gaz à effet de serre (GES) et performance carbone ;
- Gestion de l'énergie et recours aux énergies renouvelables ;
- Utilisation des ressources naturelles, notamment l'eau et les matières premières ;
- Prévention de la pollution (air, sol, eau) ;
- Gestion des déchets ;
- Respect de la biodiversité et des écosystèmes (déforestation, utilisation des terres, impact sur la faune et la flore) ;
- Conformité environnementale et gestion des controverses environnementales.

Les risques liés à la biodiversité sont notamment identifiés dans les secteurs à forte pression sur les écosystèmes (agriculture, mines, construction, industrie lourde...) via l'analyse de

l'impact potentiel des activités sur l'usage des sols, la déforestation ou la pollution des milieux naturels.

Dans un deuxième temps, lors de l'analyse d'impact via notre modèle **Cogefi Impact Scoring**, nous recalculons des indicateurs environnementaux spécifiques :

- *Intensité carbone* (Tonnes Emissions CO2/M€ Chiffre d'Affaires)
- *Intensité énergétique* (MegaWatt-heures d'énergie consommée/M€ Chiffre d'Affaires)

Ces indicateurs nous permettent de suivre l'impact positif du Fonds sur la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

- Méthodologie d'évaluation ESG

Nous avons choisi Sustainalytics (Morningstar) comme nouveau fournisseur de données ESG, convaincus par la rigueur et la robustesse de leur méthodologie. Leur approche repose sur une évaluation fine des risques ESG non gérés qui peuvent affecter la valeur économique d'une entreprise. Cette évaluation s'appuie sur une double dimension : l'exposition d'une entreprise aux enjeux ESG matériels (en fonction de son secteur, son modèle économique, sa présence géographique, etc.), et sa capacité de gestion de ces risques à travers des politiques, actions concrètes et résultats mesurables.

La notation ESG de Sustainalytics s'appuie sur un socle de 22 enjeux ESG matériels, activés ou désactivés selon leur pertinence dans chaque sous-secteur d'activité. Deux thématiques transverses – la Gouvernance d'entreprise et la Gouvernance des parties prenantes – sont systématiquement intégrées, reflétant leur caractère universel et structurant. À cela s'ajoutent deux autres catégories : les risques systémiques (par exemple liés à des événements géopolitiques majeurs) et les risques idiosyncratiques (propres à certaines entreprises suite à des controverses ou incidents spécifiques).

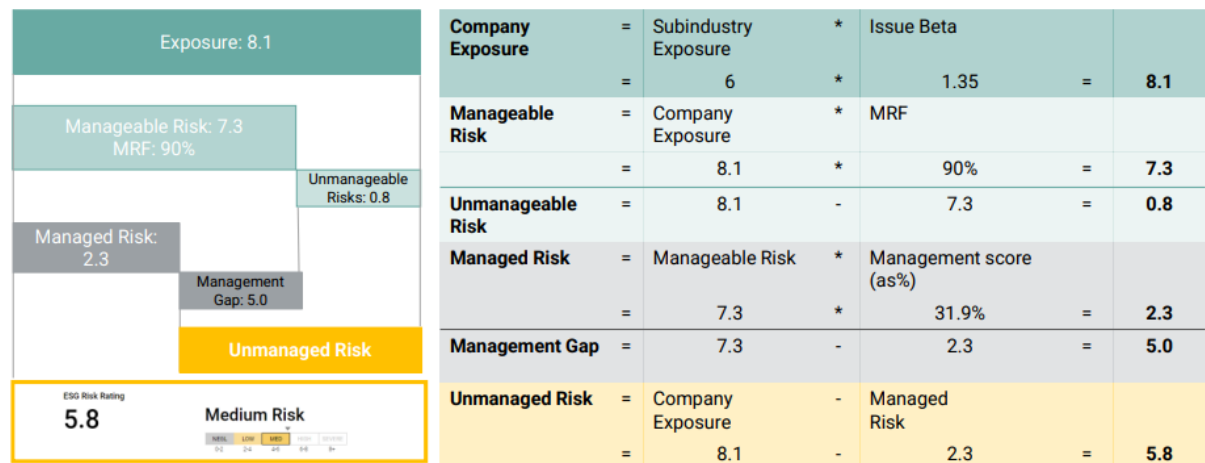
Chaque enjeu est évalué selon l'exposition théorique de l'entreprise, modulée par un coefficient (« beta ») spécifique, puis comparée à la capacité de gestion observée via des indicateurs de politique, de performance et de controverses. La note finale, appelée « Unmanaged Risk Score », exprime la part de risque ESG restant non gérée par l'entreprise. Elle est exprimée sur une échelle ouverte, mais généralement comprise entre 0 et 50, et permet une classification en cinq niveaux de risque (de négligeable à sévère), comparables entre entreprises et secteurs. Nous considérons comme non couvertes par l'analyse ESG les entreprises dont le score global a été établi par Moody's ESG il y a plus de 24 mois.

Fig1. Enjeux matériels ESG de Sustainalytics



Source : Sustainalytics, toute reproduction est interdite.

Fig2. Evaluation du risque ESG



Source : Sustainalytics, Toute reproduction est interdite.

Une méthode d'analyse ESG a été développée pour mettre en place la stratégie du fonds Cogefi Elixir. Cette méthode d'évaluation est reprise sur les autres fonds dont l'univers est couvert par les analyses de Sustainalytics (Prospective, Elixir, Valeur, Flex Dynamic, High Quality Bond, Short Term High Yield, Bonds 2026).

Elle répond à deux buts :

- Exclure 20% des pires valeurs de l'univers d'investissement de référence, à savoir les plus mauvais profils ESG de leur secteur d'activité, les activités du tabac et des armes controversées, et les profils ESG insuffisants quel que soit le secteur (score ESG inférieur à un seuil de qualité ESG).

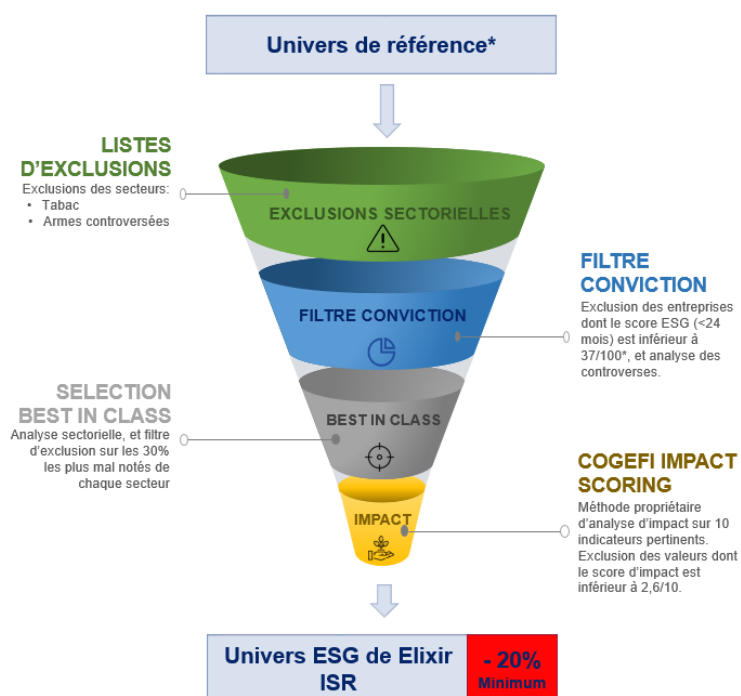
Obtenir un score ESG global moyen inférieur à l'Univers de référence après élimination des 20 % des émetteurs présentant le risque ESG le plus élevé.

Pour cela, la société de gestion a développé un processus ESG best-in class qui se décline en trois parties :

- Les sociétés doivent passer 4 filtres d'exclusion dont les détails sont explicités ci-dessous (20% des sociétés sont exclues suite à cette étape) → 3.5.1
- Les 80% restants sont évalués en fonction de plusieurs métriques ESG, et sont classés en trois catégories → 3.5.2
- Au cours de la sélection des valeurs en portefeuille, les sociétés ayant les meilleurs profils ESG sont recherchés par la société de gestion, afin d'avoir un score global ESG supérieur à l'univers de référence → 3.5.3

3.5.1 Filtres d'exclusion

Un processus d'exclusion en 4 étapes est appliqué sur l'univers de référence. L'univers ESG résultant de ces filtres élimine minimum 20% des émetteurs de l'univers de référence.



*Ce score sert de variable d'ajustement pour obtenir 20% minimum d'exclusion. Le score de 37 est le score minimum acceptable, mais ce seuil peut être augmenté s'il ne permet pas d'atteindre les 20%.

Source : Cogefi Gestion

*Stoxx Europe 600

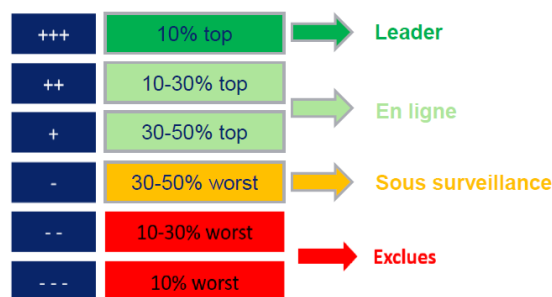
3.5.1.1 Filtre conviction

Notre seconde étape consiste à exclure du périmètre d'investissement les entreprises dont le score ESG (Sustainalytics ESG Risk Score) est trop **élevé**, c'est-à-dire **supérieur** à un certain seuil, afin de s'assurer que seules les entreprises présentant un risque ESG modéré à faible (score faible, proche de zéro) soient éligibles.

3.5.1.2 Filtre sélection « Best in class »

Nous considérons que les entreprises les mieux positionnées dans leur secteur en termes de gestion des risques ESG ont un avantage concurrentiel indéniable. Nous avons établi un filtre consistant à exclure les 30% plus mauvaises notations ESG de leur secteur.

Une analyse sectorielle est effectuée pour chaque secteur identifié par Sustainalytics. Chaque entreprise est classée dans son secteur et par zone géographique. Ce classement est ensuite retraité par nos équipes en internes, et les émetteurs sont répartis en 6 catégories.



Source : Cogefi Gestion

3.5.1.3 Cogefi Impact Scoring

Un score d'impact est attribué à chaque entreprise selon la règle simple suivante : Pour chaque indicateur, si son score est meilleur que la moyenne de l'univers de référence, on lui attribue 1 point, sinon 0. La somme des points est ensuite ramenée au nombre d'indicateurs disponibles, soit 10 dans le meilleur des cas. Une entreprise dont moins de 6 de ces indicateurs sont accessibles n'est pas considérée comme couverte par cet outil.

Les entreprises dont le score d'impact est inférieur à 2.5 sont automatiquement exclues de notre périmètre d'investissement.

L'objectif de ce score est de pouvoir suivre l'impact positif de notre portefeuille vis-à-vis de l'univers de référence.

3.5.2 L'évaluation ESG

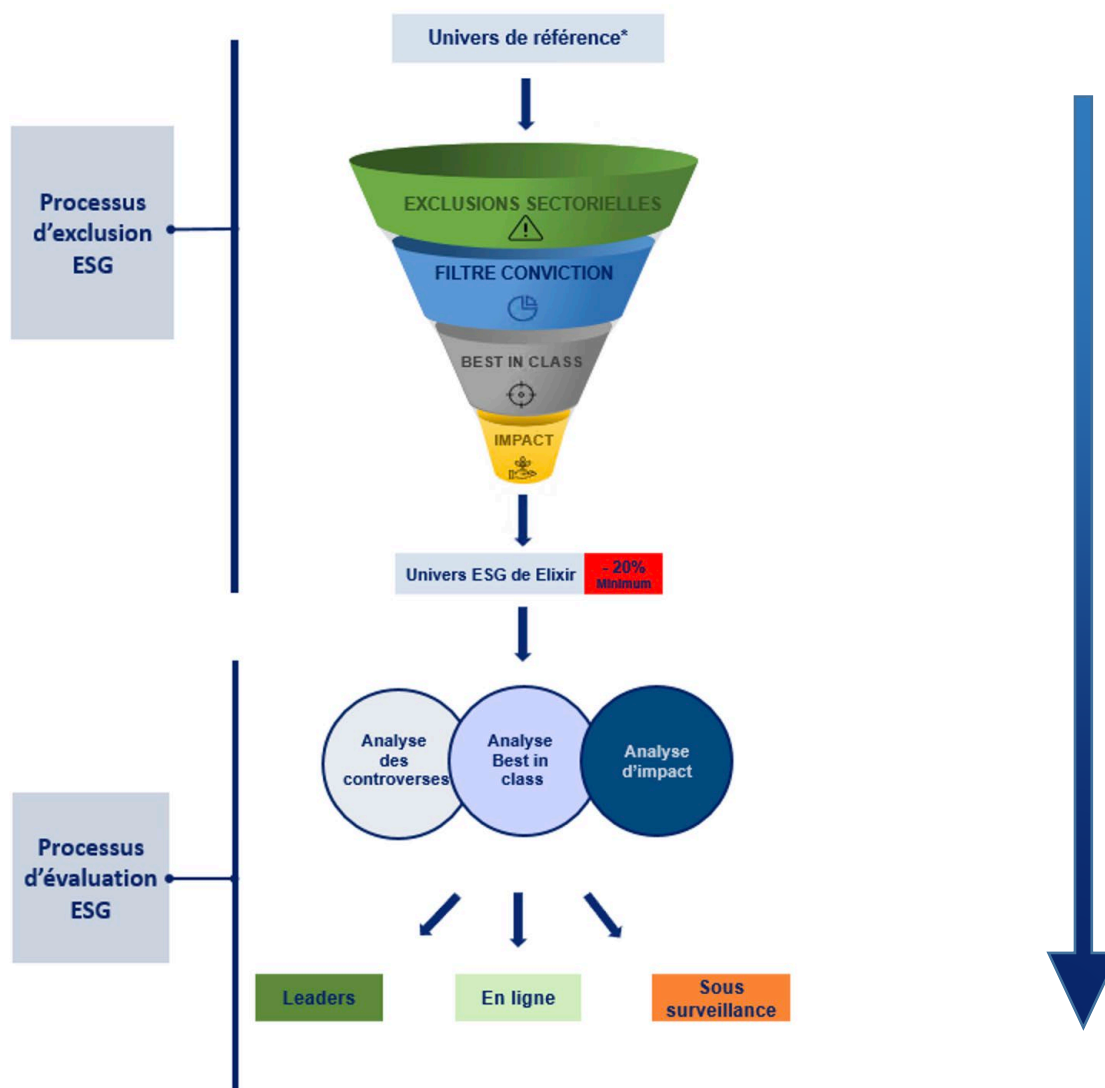
L'Univers ESG résultant de l'application des filtres d'exclusion contient 80% des valeurs initiales de l'Univers de référence.

Ces sociétés sont classées dans les 3 catégories suivantes selon une analyse best-in class :

- **Sous surveillance** : Cette catégorie contient les sociétés n'étant pas positionnées dans les 50% meilleures sociétés de leur secteur d'activité en termes de score ESG

(3.5.1.3). Ces sociétés font l'objet d'une surveillance active par les équipes de gestion. Un comité de gestion tenue à fréquence hebdomadaire permet de statuer sur le maintien ou non en portefeuille de ces sociétés.

- **Leaders** : Cette catégorie contient les sociétés étant positionnées dans les 10% des meilleurs profils ESG de leur secteur. Ce sont les « meilleurs élèves » ESG de leur secteur d'activité.
- **En ligne** : Cette catégorie contient les sociétés ayant passé avec succès les filtres d'exclusion mais n'étant ni « Sous surveillance », ni « Leaders ». Nous considérons leur profil ESG robuste



Source : Cogefi Gestion

Sur l'univers investissable, nous considérons que les sociétés n'ayant pas été notées depuis plus de 24 mois par Sustainalytics ne peuvent pas faire l'objet d'une couverture ESG. Le cas échéant, une analyse ad hoc peut être menée par l'équipe pour réévaluer la note ESG si cela paraît justifié. Le taux d'émetteurs non couverts par l'analyse ESG ne doit pas dépasser 10% des émetteurs en portefeuille.

3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

- Mise à jour des évaluations ESG :

Les gérants de tous les fonds utilisent principalement deux sources de données ESG : Sustainalytics et Bloomberg. Les données de Sustainalytics sur l'évaluation des émetteurs sont disponibles dans un livrable Excel mis à jour tous les mois.

Les données extraites de Bloomberg sont principalement des indicateurs d'impact dont la fréquence est révisée en fonction de la disponibilité de l'information.

Pour les fonds Cogefi Elixir , Cogefi Flex Dynamic, Cogefi High Quality Bond et Cogefi Bonds 2026 qui sont classés « Article 8 » au sens de la réglementation SFDR, l'évaluation doit être réalisée dans les derniers **24 mois** par Sustainalytics pour être considérée. A défaut, la valeur est dite non notée.

- Gestion des controverses

Pour Cogefi Elixir, le suivi des controverses est assuré grâce à la méthodologie propriétaire de Sustainalytics, qui évalue les incidents ESG impactant les émetteurs de manière dynamique et granulaire. Les controverses sont actualisées quotidiennement et sont analysées selon trois axes principaux : l'impact environnemental ou sociétal, le risque réputationnel pour l'entreprise, et la qualité de la gestion de l'incident par l'émetteur.

Chaque événement est noté sur une échelle de 1 (faible) à 5 (sévère), selon des critères d'impact, de risques économiques et de réponse managériale. Un événement agrège une ou plusieurs occurrences (incidents) et alimente un rating de controverse qui reflète le niveau de risque que représente l'émetteur. La catégorie la plus élevée des événements en cours détermine le niveau global de controverse.

The Controversy Rating

The Controversy Rating reflects a company's level of involvement in issues and how it manages these issues. The diagram below provides an overview of how the Controversy rating is reached:



Source : Sustainalytics, Toute reproduction est interdite.

Le suivi des controverses est effectué de la manière suivante :

- L'équipe de gestion a accès à la plateforme de Sustainalytics où les controverses sont mises à jour quotidiennement.
- Pour Cogefi Elixir, l'équipe reçoit systématiquement des alertes Sustainalytics (via le service d'alertes bihebdomadaires) dès qu'une évolution de catégorie de controverse est détectée sur un émetteur en portefeuille. Pour le fonds Cogefi Elixir, un point est fait sur les controverses des valeurs en portefeuille à chaque comité de gestion mensuel. En cas de controverses sur un émetteur, l'équipe de gestion évalue de manière discrétionnaire si celle-ci est suffisamment sévère pour faire l'objet d'une exclusion du portefeuille. Un point est systématiquement fait sur les sociétés placées « Sous surveillance ».
- Le suivi des controverses de Cogefi Elixir ISR est archivé dans le compte rendu mensuel.

4. Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

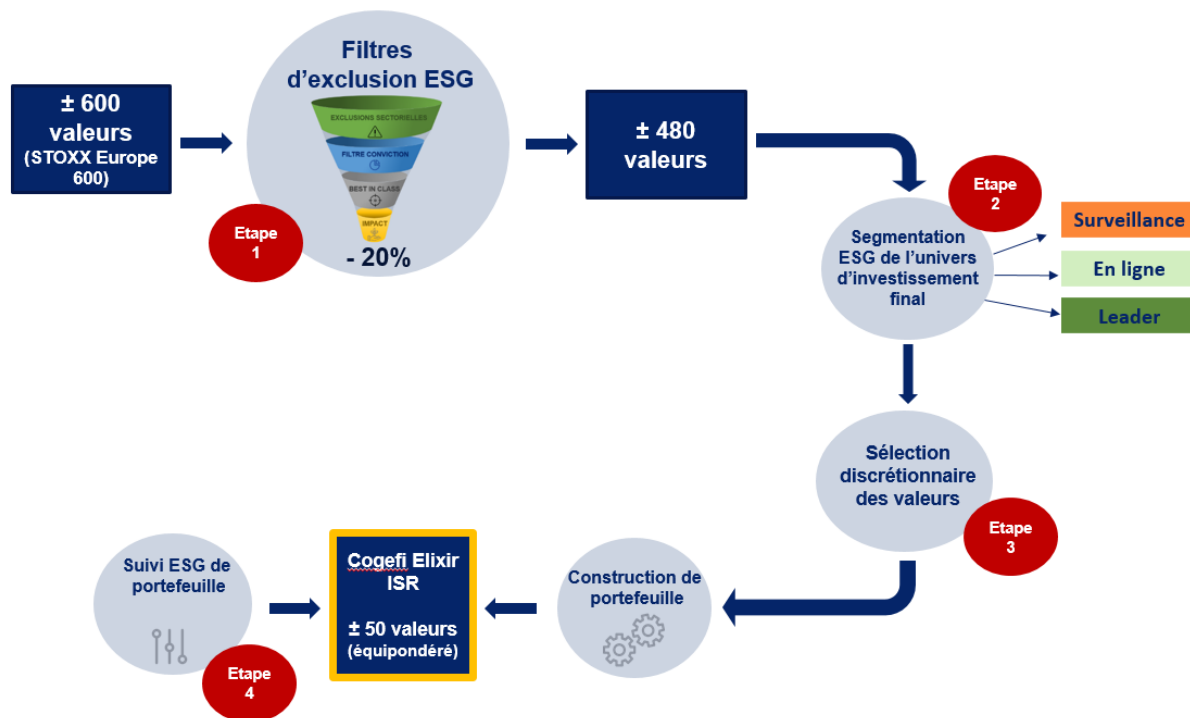
Tous les fonds de Cogefi Gestion excluent les entreprises du secteur tabac, du charbon et ayant des activités en lien avec des armes jugées controversées.

Pour le fonds Cogefi Elixir, un certain nombre de contraintes est à respecter. En (3.5), nous avons détaillé le processus d'évaluation ESG best-in class des émetteurs de l'univers d'investissement.

Les émetteurs sont au final classés en 4 catégories :

- **Exclus** : Ces sociétés ne passent pas les 4 filtres d'exclusion décrits en (3.5). Elles représentent 20% de l'univers d'investissement de référence et sont exclues de l'univers d'investissement final du Fonds. Ce sont les plus « mauvais élèves » ESG de leur secteur d'activité.
- **Sous surveillance** : Ces sociétés sont investissables mais surveillées par l'équipe de gestion car elles ne font pas partie des 50% meilleurs profils ESG de leur secteur d'activité, tout en passant les filtres d'exclusion.
- **En ligne** : Ces sociétés ont un profil ESG convenable, sans être « leaders ». Cela concerne la majorité des sociétés de l'univers d'investissement final.
- **Leaders** : Ces sociétés sont les « meilleurs élèves » ESG de leur secteur d'activité. Elles sont positionnées dans les 10% les meilleurs de leur secteur.

Au final, 20% des sociétés sont exclues de l'univers d'investissement final. L'objectif du Fonds est d'avoir un score ESG global moyen (Sustainalytics ESG Risk Score) inférieur à la moyenne équi pondérée de l'Univers de référence après élimination de ces 20%. Les valeurs considérées comme « Leaders » sont donc activement prises en compte dans la construction du portefeuille.



Source : Cogefi Gestion

Au sein de Cogefi Gestion, nous considérons que l'analyse extra-financière est une composante essentielle dans l'analyse fondamentale d'une société. Ces critères sont donc directement pris en compte dans la construction de portefeuille.

Pour les fonds Cogefi Valeur, Flex Dynamic, Prospective, High Quality Bond, Bonds 2026, Short Term High Yield, il n'y a pas de contraintes dans la construction du portefeuille, hormis sur les exclusions sectorielles étendues à tous les fonds de Cogefi Gestion (tabac et armes controversées). Cependant, lors de la sélection des valeurs, les gérants ont la possibilité :

- D'utiliser les notations ESG fournies par Sustainalytics et d'améliorer la note globale de leur portefeuille,
- De cibler les meilleurs profils ESG de leur secteur,
- D'identifier les domaines extra-financiers sur lesquelles les émetteurs peuvent s'améliorer,
- D'évaluer la gestion des risques ainsi que ceux ayant un risque de controverse,
- D'effectuer un suivi dynamique des controverses des émetteurs en portefeuille,
- De suivre plusieurs indicateurs d'impact dont l'intensité carbone (pour Cogefi Elixir).

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique et à la biodiversité sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Dans la construction du portefeuille Cogefi Elixir , les critères environnementaux sont pris en compte de manière quantitative à deux niveaux :

- Les sociétés les plus mal notées, ce qui inclut les plus mauvais acteurs du pilier environnemental (dont les risques liés au changement climatique et à la biodiversité), sont exclues de l'univers d'investissement,
- Le score d'impact de chaque émetteur (3.5.1.4) prend en compte 2 indicateurs environnementaux : L'Intensité carbone et l'Intensité énergétique développé par Bloomberg.

L'équipe de gestion du fonds Cogefi Elixir ISR est convaincu que certains secteurs d'activité font face à des défis gigantesques de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Nous sommes donc attentifs à l'évolution et aux objectifs de réduction d'empreinte carbone des sociétés de l'univers d'investissement.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du Fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Pour le fonds Cogefi Elixir , nous nous assurons que 90% minimum des émetteurs du Fonds aient une évaluation ESG (3.5).

Par exemple, les sociétés dont l'analyse ESG n'a pas été mise à jour depuis plus de 24 mois ne sont pas considérées comme couvertes par l'analyse ESG.

4.4. Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Le processus ESG a été mis en place pour Cogefi Elixir le 30 Avril 2020 et a été légèrement modifié dans le cadre de notre changement de fournisseur de données Sustainalytics en 2025.

4.5. Une part des actifs du ou des Fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non.

4.6. Les Fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Non.

4.7. Le ou les Fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Non.

4.8. Le ou les Fonds investissent-ils dans des OPC ?

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions ; - d'OPCVM de droit français et/ou européen, - de FIA de droit français et/ou européen (Fonds d'investissement à vocation générale).

En pratique, le FCP n'investit pas dans des OPC.

5. Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des Fonds ?

Cogefi Gestion met en œuvre une démarche ESG basée sur une analyse extra-financière des entreprises, une approche multisectorielle Best in class et une politique d'engagement pour le Fonds Cogefi Elixir. Seul ce dernier dispose de contraintes ESG à respecter en plus de l'exclusion sectorielle au niveau de l'entité.

L'équipe de gestion de Cogefi Elixir suit de manière permanente la notation ESG des titres détenus en portefeuilles ainsi que la notation globale du Fonds et s'engage à systématiquement :

- Respecter le filtre exclusion : ne pas être investi sur les valeurs n'ayant pas passé les filtres d'exclusion,
- Conserver un univers d'investissement réduit de 20% par rapport à l'univers de référence,
- Avoir une couverture ESG minimum de 90% du portefeuille,
- Veiller à avoir un score ESG global moyen (Sustainalytics ESG Risk Score) **inférieur** à celui de l'Univers d'investissement de référence après élimination de 20 % des valeurs (plus le score est bas, mieux c'est). Assurer un suivi des controverses
- Suivre les 4 ratios d'impacts pour suivre les objectifs recherchés par le fonds COGEFI Elixir

Ces données sont gérées par des outils internes automatisés qui permettent au gérant de piloter le respect de ces ratios avant et après chaque trade.

Ces outils permettent donc au gérant de simuler à priori l'impact de l'introduction d'un titre sur le score moyen du portefeuille, et si celui-ci respecte les filtres d'exclusion. Les ratios et les éventuelles alertes sont archivés à fréquence hebdomadaire et fin de mois sur le réseau et historisés depuis le lancement de la stratégie ISR.

La liste d'exclusion est communiquée aux prestataires de Cogefi Gestion liés à la gestion :

- SGSS, valorisateur qui contrôle a posteriori l'éventuelle présence d'une valeur exclue dans les inventaires
- Cameleon, notre fournisseur de PMS (Portfolio Management System) afin d'avoir des blocages pré-trade

La note ESG globale moyenne, comme les 3 autres ratios ESG contraignants, peuvent être surveillés en permanence via l'onglet RCCI du fichier Elixir. Un contrôle des 4 ratios contraignants (exclusion de 20% des émetteurs, note ESG globale moyenne supérieure à celle de l'indice de référence, maximum de 10% d'émetteurs non notés, pas d'émetteurs notés « Exclus ») est formalisé lors de chaque comité de gestion hebdomadaire.

La procédure ESG est construite de manière à ajuster automatiquement les seuils afin d'obtenir toujours une exclusion minimum de 20% par rapport à l'indice de référence. Cependant, dans le cas exceptionnel où ce seuil ne serait pas respecté, nous ajusterons les seuils manuellement et suivrons la procédure sur les émetteurs notés « Exclus » en cas de passage d'une valeur dans cette catégorie.

Si un émetteur est noté « Exclus », les gérants s'engagent à vendre la valeur sous un délai d'un mois.

Si la note ESG globale moyenne est inférieure à celle de l'indice de référence, les équipes de gestion s'engagent à faire les changements de valeurs nécessaires pour retrouver une note ESG globale moyenne répondant au critère sous un délai d'un mois.

Le ratio d'émetteurs non notés par Sustainalytics est en grande partie contrôlable par la sélection des gérants. Dans une philosophie de confiance envers les capacités de notations de Sustainalytics, les gérants limitent les valeurs non notées à 10% maximum du portefeuille.

Les 4 objectifs d'impacts visés par le fond Cogefi Elixir ISR ne sont pas contraignants mais font preuve d'un suivi régulier.

Les 4 ratios d'impacts regardés sont les suivants :

- ❖ Environnement : Niveau d'intensité carbone
 - ❖ Social : Part moyenne des femmes dans les comités exécutifs des entreprises en portefeuille
 - ❖ Gouvernance : Evolution de la part moyenne d'administrateurs indépendants.
 - ❖ Droits humains : Le nombre de cas identifiés de graves atteintes aux droits de l'homme
- ;

Les controverses sont surveillées au quotidien via la plateforme de Sustainalytics. Un service d'alertes bihebdomadaires permet de suivre ces controverses.

En cas d'alerte sur une valeur en portefeuille, la controverse est référencée dans un outil Excel. L'équipe de gestion examine les alertes au cas par cas et peut suivant la gravité estimée de la controverse, décider de:

- ❖ Conserver la valeur si la gravité est jugée faible.
- ❖ Mettre cet émetteur dans une liste de surveillance prioritaire dans le fichier Excel, essayer d'obtenir plus d'information par les communiqués entreprises ou par contact avec elle, et attendre le prochain comité de gestion mensuel si la gravité est jugée non négligeable. S'il n'y a pas de nouvelles informations laissant présager une aggravation de la situation, la décision de conserver le titre ou de le vendre sous 30 jours se fera lors d'une décision collégiale.
- ❖ Vendre dans les plus brefs délais si la gravité est jugée haute.

Pour les sociétés mises en liste de surveillance, un suivi de l'actualité de ces controverses est réalisé. En cas d'informations venant à estimer la gravité de la controverse comme « haute », le processus précédemment décrit est suivi. A l'inverse, ce suivi peut nous amener à retirer la surveillance en cas de résolution avérée.

Le processus de contrôle s'organise comme suit :

1/ l'équipe de contrôle des risques contrôle hebdomadairement le bon respect des ratios de Cogefi Elixir a posteriori, formalise son contrôle et ses éventuelles actions dans le compte-rendu de gestion hebdomadaire.

Nous identifions deux risques potentiels de ce processus :

- Les scores ESG peuvent graduellement augmenter au cours du temps et par conséquent le seuil fixé préalablement peut ne plus supprimer 20% de l'univers d'investissement de référence. **Nous avons donc intégré dans nos outils ESG une procédure visant à ajuster ce seuil pour systématiquement supprimer 20% minimum de l'Univers d'Investissement initial.**
- Une société investie en portefeuille dont le profil ESG se dégrade et ne passe plus avec succès les filtres d'exclusion. Le gérant désinvestit alors la valeur dans un délai d'un mois. **Afin de ne pas influencer sur le cours du titre, le gérant s'engage à céder 10% maximum du volume traité quotidiennement sur ce titre.**

2/ le RCCI s'assure de l'existence, de la cohérence et du respect du dispositif ESG. Dans son contrôle de la bonne application de la stratégie ESG, le RCCI s'assure de :

- L'exercice des droits de votes conformément à la politique de vote établie,
- Le respect de la politique d'engagement,

- Le respect de la politique d'exclusion
- De la conformité des contrôles de 1^{er} niveau sur le respect ratios ESG

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des Fonds ?

La qualité ESG du Fonds est évaluée par plusieurs critères.

- ❖ Tout d'abord, la **note moyenne pondérée du portefeuille** est une donnée importante, et nous estimons qu'elle doit être durablement inférieure à la note ESG de l'univers de référence.
- ❖ Nous considérons qu'au sein de chaque secteur d'activité, les sociétés les plus en avance sur les sujets de durabilité et de transition sont les leaders de leur secteur. Nous attachons beaucoup d'importance à surpondérer la part d'acteurs évalués comme « *Leaders* » par nos outils d'analyse best-in class.
- ❖ Via notre outil **Cogefi Impact Scoring**, nous pouvons optimiser le score d'impact global du portefeuille (3.5.1.4) afin d'avoir un impact positif sur la transition écologique et sociale des entreprises.

La société de gestion effectue un reporting extra-financier trimestriel du fonds Cogefi Elixir ISR, disponible sur le site internet, mettant en exergue les données suivantes :

- Score Global du Fonds vs Univers de référence,
- Suivi des 4 indicateurs d'impact correspondant aux objectifs par pilier (Environnemental, Social, Gouvernance et Droits Humains) visés par le fond Elixir ISR.

Les 4 objectifs visés sont les suivants :

- ❖ Environnement : Limiter le réchauffement climatique via la réduction de intensité carbone du fond
- ❖ Social : Faire progresser la part moyenne de femmes à l'exécutif dans le portefeuille
- ❖ Gouvernance : Augmentation de la part moyenne d'administrateurs indépendants dans le portefeuille
- ❖ Droits Humains : Limiter le nombre de cas identifiés de graves atteintes aux droits de l'homme.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les Fonds ?

Pour évaluer l'impact de l'investissement, nous avons décidé de construire un modèle propriétaire, sur des critères que nous avons choisis et que nous considérons comme des indicateurs pertinents pour la transition écologique et sociale des entreprises.

Ainsi, notre modèle se base sur l'évaluation des 8 indicateurs d'impact suivants :

- **Environnementaux** : Intensité carbone, intensité énergétique,
- **Sociaux** : % de femmes à la direction, % d'entreprises proposant des formations sur la RSE aux employés,
- **Gouvernance** : % de femmes au conseil d'administration, % d'administrateurs indépendants, % de sociétés ayant établi une politique de rémunération des dirigeants en lien avec l'ESG,
- **Droits humains** : Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies
-

L'intensité carbone mesure les tonnes d'équivalent CO2 émis par les activités de l'entreprise pour un million de Chiffre d'Affaires. (Source : Bloomberg)

L'intensité énergétique est calculée en mégawattheures d'énergies consommée par million de chiffre d'affaires. (Source Bloomberg)

Nous considérons que la représentativité de femmes dans les conseils d'administration et les comités exécutifs des entreprises, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, est un atout indéniable pour les entreprises. (Source : Bloomberg)

Nous considérons que la signature du Pacte Mondial des Nations Unies est un engagement indispensable des entreprises en faveur du développement durable et d'une volonté de coopérer à l'international. Cette initiative volontaire des Nations Unies repose sur dix principes universels, dont les principes 1 et 2 portent explicitement sur le respect et la promotion des droits humains par les entreprises, tant dans leurs opérations que dans leurs chaînes de valeur. (Source : Bloomberg). Par ailleurs, aux salariés des formations directes à la RSE sont des moyens importants pour intégrer l'ensemble des parties prenantes dans la même direction. (Source : Bloomberg)

L'étude du score d'impact sur ces 10 indicateurs vs l'univers de référence, le Stoxx Europe 600, nous permet de suivre l'impact positif du Fonds.

Nous avons décidé de communiquer dans le reporting extra-financier du fonds Cogefi Elixir sur les quatre indicateurs suivants tout en les comparant à l'indice de référence du fonds :

- Représentativité des femmes dans l'entreprise (au conseil d'administration et aux fonctions exécutives).
- % d'administrateurs indépendants au conseil d'administration et évolution depuis le niveau de juillet 2020.
- Le nombre de cas identifiés de graves atteintes aux droits de l'homme.
- Intensité carbone

Ce reporting extra-financier est disponible sur notre site internet :

<https://www.cogefi.fr/fr/funds/15/cogefi-elixir-p>

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des Fonds ?

L'ensemble des moyens de communication à disposition de Cogefi Gestion sont mobilisés :

- **Site internet** : L'ensemble de la politique d'investissement ESG de Cogefi Gestion est disponible sur le site internet, avec l'accès aux documents suivants dans les informations règlementaires :
 - ✓ Politique ESG de Cogefi Gestion : Rapport Article 29 LEC
 - ✓ Code de Transparence
 - ✓ Politique de vote
 - ✓ Politique d'engagement
 - ✓ Reporting extra-financier

<https://www.cogefi.fr/fr/p/35/informations-reglementaires>

Le Code de Transparence ainsi que le Reporting extra-financier du Fonds Cogefi Elixir ISR sont disponibles sur la page spécifique au Fonds :

<https://www.cogefi.fr/fr/funds/15/cogefi-elixir-p>

- **Presse**
- **Vidéos**

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

La politique de vote, d'engagement et le rapport sur l'exercice des droits de votes de Cogefi Gestion sont disponibles sur notre site :

<https://www.cogefi.fr/fr/p/35/informations-reglementaires>